

## *Directive Habitat 92/43/CEE*

La directive du 21 mai 1992 dite "Directive habitats" promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de zones spéciales de conservations (ZSC).

La France recèle de nombreux milieux naturels et espèces cités par la directive :

- habitats côtiers et végétations des milieux salés
- dunes maritimes et continentales,
- habitats d'eau douce,
- lande et fourrés tempérés,
- maquis,
- formations herbacées,
- tourbières,
- habitats rocheux et grottes...

Avec leurs plantes et leurs habitants associés : mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, insectes et autres mollusques...

Ces habitats et ces espèces ont fait l'objet d'inventaire mené par le Museum d'Histoire Naturelle et réalisé par ...?